

par escript et par leur propre confession, on ne les eust traittez de la sorte qu'ilz furent. Je luy ditz là-dessus, que je m'en estonnois d'autant plus, de ce qu'il y avoit plus de dix mois qu'ilz m'avoient dict qu'ilz estoient venus au service de ceste république, pour luy descouvrir ce misérable project par le duc d'Ossone, lequel ilz lui avoient baillé par escript. Il me confessa que cela estoit vray. Je lui ditz de plus qu'il estoit bien estrange qu'ilz trempassent seuls en un sy grand et sy difficile desseing, et mesme que ce Renault s'en alloit en France y porter des mémoires du Levant, dont l'avoit chargé Jacques Pierre, et m'avoit pressé de lui bailler un passeport.

« Il ne me répondit là-dessus aucune chose. Or, j'ai entendu, de lieu bien asseuré, que la relation du conseil des Dix sur ceste condamnation et exécution si sommaire, avoit grandement desplu au sénat, et les avoit fait blâmer de ce qu'ilz s'estoient ainsi précipitez en ce jugement, et néanmoins, puisque le mal estoit inévitable, qu'ilz avoient résolu de faire contenance d'approuver le tout comme bien et juridiquement fait. Mais quelque chose qu'ilz disent, il ne se voit aucun signe d'apparence dehors ni dedans ceste ville, que ceste entreprise eut aucun fondement, et la mort des premiers qui furent pendus, n'a point d'autre cause que la lettre de recommandation du Verdemer du Nectar (*de l'ambassadeur d'Espagne*). Des autres l'on n'en sçait que juger, si ce n'est ce que je vous ai mandé. »

Cette lettre que je viens de transcrire est en chiffres; par conséquent il est naturel de penser que l'écrivain y exprime son opinion. Elle paraît se réduire à quatre points principaux :

Que le duc d'Ossone se conduisait très-imprudemment à l'égard des Vénitiens ;

Que la cour d'Espagne désapprouvait cette conduite ;

Que les principaux étrangers impliqués dans la conjuration, avoient, de l'aveu du doge, et assurément à la connaissance de l'ambassadeur de France, révélé les projets du duc d'Ossone contre la république ;

Que cependant le conseil des Dix fit périr tous ceux qui étoient compromis dans cette affaire, sans preuve de l'existence de la conjuration, et sur le seul fait de la lettre de recommandation donnée par l'ambassadeur d'Espagne au capitaine Renault.

*Autre lettre à M. de Puyxielz, du 5 juillet 1618, écrite en chiffres.*

« Monsieur, plus nous ouvrons les yeux du corps et de l'esprit, moins nous voyons de jour et de lumière en ceste grande conjuration ; mais au contraire, nous en trouvons plus claire et plus appa-

rente la vanité, et autre personne de jugement n'en a conçu le commencement en la moindre opinion du monde. Le cardinal Vindramin me vint dernièrement visiter, qui me dict sçavoir les difficultés et impossibilités qui se rencontroient en ce desseing, qui se trouvoient encore plus grandes en la condition et au nombre des personnes accusées de ceste entreprise. Elles se trouvent enfin réduites à ces deux Desbouleaux qui furent saisis avec une lettre de recommandation de l'ambassadeur d'Espagne au duc d'Ossone, auprès duquel ils se vouloient retirer, sur le mescontentement qu'ils avoient de la république et particulièrement de Jacques Pierre et de Renault, qui avoient fait oster une pension au plus jeune des deux pour la faire bailler à un autre soldat, en quoy l'on voit qu'ils n'estoient d'accord ensemble pour conspirer contre ceste ville, et ce Renault qui ne feust jamais homme de main ni de faction, mais au contraire un ivrogne, un joueur et pippeur et un cordelier ordinaire, et lequel s'en alloit en France comme je vous l'ai déjà mandé, et au capitaine Jacques Pierre, qui servoit auprès du général en l'armée, et estoit dedans sa galère d'où on le tira pour le mettre dedans un petit esquif, le jeter à la mer dedans un sac, sans lui demander chose quelconque, et à ce capitaine Langlade, pè-tardier, lequel, estant malade à Zara, fut pris et arquebuzé sans autre forme de procès. De sorte que voilà des gentz bien escortez pour exécuter ceste importante machination, et hors eux il ne se trouvera un seul homme ni aucunes armes préparées à ceste fin. Le capitaine Tournon est retenu encore en prison, après l'avoir interrogé s'il cognoissoit Jacques Pierre et quel discours il avoit eu avec luy, sur quoy il a répondu pertinament, et l'on l'a voulu interroger sur ce fait pour exagérer davantage ceste conjuration, quoy qu'ilz l'ayent fait mettre prisonnier pour des paroles insolentes qu'il usa envers le capitaine de Padoue, qui luy monstrois un peu trop de rigueur en la monstre de sa compagnie.

« Ils ont assuy amené depuis peu un capitaine françois, qui avoit sa compagnie de gents de pied à Bresse, et leur avoit esté recommandé par M. le maréchal de Lesdiguières, sur ce qu'il avoit fait passer tout plein de passe-volantz ; mais il a esté conduit dudit Bresse en ceste ville en sy grand triomphe et avec telle garde, que l'on a cru que c'estoit encore pour le fait de ceste conspiration, en quoy il semble qu'ilz ayent intention de le faire croire ainsi, veu que ceste faulte se pouvoit sommairement chastier sur les lieux. Bref, il ne s'en parle plus, et j'en vois les Echada (*les Vénitiens*) tout honteux et confus, qui ne peuvent dire aucune chose sinon que ces misérables ont esté exécutés après avoir esté